

Document consolidé

fixant la composition du Conseil Territorial de Santé du Territoire de démocratie sanitaire du TARN prenant en compte

l'arrêté n°2022-2273 du 10 juin 2022

l'arrêté n°2022-3177 du 22 juin 2022

l'arrêté n° 2022 – 4447 du 6 octobre 2022

l'arrêté n° 2023-0898 du 3 mars 2023

l'arrêté n° 2023-4260 du 5 septembre 2023

Article 1 : Le conseil territorial de santé est composé de 50 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 5 collèges. La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 2 : Les sénateurs et députés du département sont membres de droit du Conseil Territorial de Santé

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de **représentants des professionnels et offreurs des services de santé**, il comprend 28 membres :

- 1a) Six représentants des établissements de santé dont trois représentants des personnes morales gestionnaires et trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, sur proposition de la fédération représentant ces établissements

Titulaires	Suppléants
M. Alexandre FRITSCH Directeur CH ALBI (FHF)	M. Philippe PERIDONT Directeur CH CASTRES MAZAMET (FHF)
M. Raphael TROLIO Directeur de la clinique Claude Bernard ALBI (FHP)	M. Romain DUSSAUT Directeur Clinique Toulouse Lautrec ALBI (FHP)
M. Laurent KRAJKA Directeur Fondation Bon Sauveur d'ALBY (FEHAP)	M. Olivier RASTOUIL Directeur CH LAVAUUR (FHF)
Dr Jacques RATINEY Président CME CH LAVAUUR (FHF)	Dr Olivier TELLIER Président CME Bon Sauveur d'ALBY (FEHAP)
Dr Marie-Noëlle CUFI Présidente CME CH CASTRES MAZAMET (FHF)	Dr Pascal CARIVEN Président CME CH ALBI (FHF)
Dr Thomas LEMETTRE Président CME CMCO Claude Bernard (FHP)	Dr Olivier BRAULT Président CME Clinique TOULOUSE LAUTREC (FHP)

- **1b) Cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Mme Géraldine LATTES EHPAD St Joseph BRASSAC	Mme Anne MOULET EHPAD Les Grands Chênes SAIX
M. Cédrik DECAVELE EHPAD des arcades DOURGNE	Mme Karine DERLYN EHPAD Saint Joseph MAZAMET
Mme Morgane BERNARD AGAPEI	Mme Florence FERRANDI APAJH 81
M. David SEGUY ASEI	Mme Claude MESSAGER ANRAS
A désigner	M. Eric PLACIDE EHPAD Les Charmilles LESCURE d'ALBIGEOIS

- **1c) Trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Michel DOYEN Directeur Addictions France	M. Jean-François MASSON Addictions France
M. Yannick JOULIE Directeur adjoint CPIE Pays Tarnais	Mme Carole ALARCON IREPS Oc.
Mme Delphine NAU Directrice Tarn et Espoir	A désigner

- **1d) six représentants des professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé, sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	Suppléants
Dr Julien CALMON URPS Médecins	Dr Joëlle FAVAREL URPS Médecins
Dr Marguerite BAYART URPS Médecins	Dr Pauline LESTRADE URPS Médecins
Dr Théophile COMBES URPS Médecins	A désigner URPS Médecins
Dr Bernard CHAMPANET URPS Pharmaciens	Mme Coralie CAPDEVILA URPS Masseurs Kinésithérapeutes
M. Florent ROUSSEL URPS Orthophonistes	Dr Philippe ESCAPAT URPS Biologistes
M. Didier DOUBAX URPS Infirmiers	Mme Marie-Cécile BARTHES URPS Infirmiers

- **1e) Un représentant des internes en médecine, désigné par une organisation qui les représente**

Titulaire	Suppléant
A désigner	A désigner

- **1f) Cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé, des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Dr Claude CORBAZ MSP de la Haute Vallée du Thoré	Mme Héloïse ARMENGAUD Pôle et MSP de la Montagne Noire
Mme Catherine ROGER Directrice Pole CDS UMT Terres d'Oc	Mme Stéphanie RUELLE Directrice CDS UMT Terres d'Oc
M. Jean-Marie GARCIA Directeur régional CARMI du SUD	A désigner
A désigner	A désigner
Mme Hélène BOLZAN Vice-présidente CPTS du Grand GAILLACOIS	Mme Delphine CALICIS CPTS du Grand GAILLACOIS

- **1g) Un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile, sur proposition de l'organisation regroupant le nombre de plus important de ces établissements**

Titulaire	Suppléant
M. Jérémy LUCENO HAD CH ALBI	Mme Céline CUISINIER HAD Pays D'Ovalie CASTRES

- **1h) Un représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre**

Titulaire	Suppléant
Dr Etienne MOULIN Président CDOM 81	Dr Anne STRATEMAN CDOM 81

Article 4: Le 2^{ème} collège est composé de **représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé**. Il comprend 10 membres :

- **2a) Six représentants des usagers des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code la santé publique, désignés à l'issue d'un appel à candidatures**

Titulaires	Suppléants
Mme Chantal FARRE APF 81	A désigner
M. Michel ARNOULD CNAFAL	A désigner
Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU UDAF	A désigner
Mme Sylvette BILLAC Déléguée adjointe Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 81)	M. Daniel BIGOU Union Nationale de Familles et Amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM 81)
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner

- **2b) Quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie**

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile DELMAS Apprendre@Apprendre	A désigner
M. Marc BOUDIER AGAPEI	A désigner
M. Alric Albert SOUCHON Président Association Convivage	M. Bernard PRADINES Association Roger GARIN Albi
Mme Anne-Marie ROQUELAURE Force Ouvrière	A désigner

Article 5 : Le 3ème collège est composé de **représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements**. Il comprend 7 membres :

- **3a) Un conseiller régional, désigné par la Présidente du Conseil Régional**

Titulaire	Suppléant
Mme Christine BERNOT Conseillère régionale	M. Rémi MASSIE Conseiller régional

- **3b) Un représentant des conseils départementaux, désigné par l'Assemblée des Départements de France**

Titulaires	Suppléants
Mme Aline REDO Conseillère départementale	Mme Catherine GELY Conseillère départementale

- **3c) Un représentant de la protection maternelle et infantile, désigné par le président du conseil départemental**

Titulaires	Suppléants
Dr Isabelle BASSE-FREDON Médecin chef du service PMI	Mme Colette AZEMAR PMI

- **3d) Deux représentants des communautés de communes, désignés par l'Assemblée des communautés de France**

Titulaires	Suppléants
M. Gilbert HANGARD Conseiller communautaire d'Albigeois	A désigner
A désigner	A désigner

- **3e) Deux représentants des communes, désignés par l'Association des Maires de France**

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL Conseiller municipal d'ALBI	M. Jean-Michel BOUAT Adjoint au maire d'Albi
M. Thierry DUFOUR Maire de PUYGOUZON	M. Vincent COLOM Maire de LAGARRIGUE

Article 6 : Le 4ème collège est composé de **représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**. Il comprend 3 membres :

- **4a) Un représentant de l'Etat dans le département, désigné par le préfet du département**

Titulaire	Suppléant
M. Sébastien SIMOES Secrétaire Général	M. Philippe SERVANTON Délégué du Préfet à la politique de la ville

- **4b) Deux représentants des organismes de sécurité sociale, sur proposition conjointe des organismes locaux**

Titulaire	Suppléant
M. Franck BONTON CPAM	Mme Aurore NEFFAH-DESTOUCHES CPAM
M. Jean-Pierre DILE MSA MPN	Mme Isabelle CHEYNIER MSA MPN

Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux **personnalités qualifiées** :

Titulaires
M. Nicolas LLOPART Fédération Nationale de la Mutualité Française
A désigner

Maj le 5 septembre 2023